

Point sur les adhésions à l'accord de lock-up relatif à la restructuration financière du Groupe

Désignation d'un expert indépendant

Paris, le 17 octobre 2023

Dans le prolongement de ses précédents communiqués¹, le groupe Casino annonce qu'au 17 octobre 2023, date butoir pour adhérer à l'accord du 5 octobre 2023, dit « **Accord de Lock-up** ») relatif à sa restructuration financière, les créanciers suivants ont adhéré à l'Accord de Lock-up :

- des créanciers détenant économiquement 98,6% du Term Loan B² ;
- des principaux groupes bancaires commerciaux et certains des créanciers susvisés détenant économiquement 90,0% du RCF³ ;
- des porteurs des obligations émises par Quatrim représentant 78,0% de ces obligations ;
- 51,0% des créanciers financiers non sécurisés (obligations *high yield*, obligations EMTN, et NEU CP) ; et
- 44,3% des porteurs de TSSDI.

Les autres créanciers financiers du Groupe peuvent encore adhérer à l'Accord de Lock-up, mais ils ne bénéficieront ni de la commission d'adhésion à l'Accord de Lock-up⁴ ni du droit de souscrire à l'augmentation de capital garantie de 275 millions d'euros (cf. communiqué de presse du 5 octobre 2023).

Dans le cadre des différentes augmentations de capital devant être mises en œuvre dans le cadre de sa restructuration financière et dans la perspective (i) du vote de la classe des actionnaires et (ii) de l'examen, par l'Autorité des marchés financiers, des prospectus relatifs aux augmentations de capital envisagées, le groupe Casino annonce que le conseil d'administration de la Société a, après étude de la proposition d'intervention par le comité *ad hoc* et en application de l'article 261-3 du Règlement général de l'AMF, désigné Sorgem Evaluation, représentée par Maurice Nussenbaum, comme expert indépendant afin qu'il se prononce sur le caractère équitable des conditions financières du plan de restructuration pour les actionnaires actuels de la Société.

¹ Communiqués du 5 octobre 2023, du 11 octobre 2023 et du 13 octobre 2023

² Etant précisé que des créanciers détenant 85,4% du Term Loan B se sont engagés à voter en faveur de la restructuration financière dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée.

³ Etant précisé que des créanciers détenant 88,8% du RCF se sont engagés à voter en faveur de la restructuration financière dans le cadre de la procédure de sauvegarde accélérée.

⁴ Etant précisé que la commission d'adhésion est exclusivement accordée aux créanciers non sécurisés et aux porteurs de TSSDI ayant adhéré à l'Accord de Lock-Up avant la date butoir.

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Christopher WELTON – cwelton.exterieur@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 64 17

ou

IR_Casino@groupe-casino.fr - Tél : +33 (0)1 53 65 24 17

CONTACTS PRESSE

Groupe Casino – Direction de la Communication

Nicolas BOUDOT - nboudot@groupe-casino.fr - Tél : + 33 (0)6 79 61 40 99

ou

directiondelacommunication@groupe-casino.fr - Tél : + 33(0)1 53 65 24 78

Agence IMAGE 7

Karine Allouis - kallouis@image7.fr - Tél : +33 (0)6 11 59 23 26

Laurent Poinot - lpoinot@image7.fr - Tél : + 33(0)6 80 11 73 52

Franck Pasquier - fpasquier@image7.fr - Tél : + 33(0)6 73 62 57 99